

SUSPICION DE PESTE EN SIBÉRIE – EXERCICE DE QUESTIONNEMENT

October 9, 2026

Je me suis autorisé à solliciter l'IA [donc restons prudents] pour quelques questions autour l'alerte – fondée ou non – sur la situation quelque peu opaque qui existe en Sibérie autour d'une interrogation sur un accident de laboratoire.

La Russie dément tout problème de peste, les USA tentent d'obtenir des informations, avec difficulté… Il faut bien entendu attendre d'en savoir plus, mais rien n'empêche de se poser des questions au cas où tout ne serait pas "nominal", qu'il ne s'agirait pas que d'une fausse alerte, d'une suspicion infondée.

AJOUT : 10/10/26 : Je me situe ici, non pas dans une perspective de mobilisation générale – à ce stade infondée. Mais d'un entraînement des équipes de veille, pour aiguiser l'aptitude à se poser des questions ouvertes, à aller chercher des angles morts – ceux par lesquels se faufilent ou déferlent les surprises stratégiques. Ceci dans l'esprit du séminaire que j'avais eu l'honneur et le grand plaisir de conduire à la demande du Président d'alors de l'Institut Pasteur – François Ailleret – avec la directrice de l'Institut et une équipe remarquable d'experts de Pasteur.

Les questions que j'impose ici à l'IA peuvent sembler totalement déraisonnables. Pourtant, à l'heure où le premier pays au monde ne cesse de pilonner ses architectures et ses pratiques d'excellence en matière de santé publique, le questionnement hors conventions devient impératif.

QUESTION 1

COMMENT L'EUROPE SE PRÉPARE-T-ELLE EN CE MOMENT PRÉCIS EN CAS DE PROBLEME ? NOTAMMENT SI C'EST UN LAND ALLEMAND QUI EST CONCERNÉ QUAND ON SAIT QUE LA SÉCURITE SANITAIRE N'EST PAS DU RESSORT FÉDÉRAL ? ET LA SANTÉ PUBLIQUE EST-ELLE MAINTENANT, APRES LE COVID, MIEUX TRAITÉE PAR L'UE ? DES RÉUNIONS, DES EXERCICES, SONT-ILS DÉJA PREVUS ?

RÉPONSE IA

L'Europe a profondément restructuré son architecture sanitaire pour éviter de revivre les failles du début de la crise du Covid-19. Bien que le risque lié à la situation en Sibérie soit actuellement jugé ***« très faible » par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)****, les mécanismes de réponse immédiate sont déjà activés.*

1. Le cas de l'Allemagne : l'imbrication Land / État fédéral / UE

Il est exact qu'en Allemagne, la souveraineté en matière de police sanitaire et d'exécution des lois sur les infections (Infektionsschutzgesetz) appartient aux ***Länder*** *(les États régionaux). Toutefois, en cas de crise majeure transfrontalière, un mécanisme d'articulation stricte se déclenche :*

· ***L'interface fédérale (Le RKI) :*** *Si un Land (par exemple la Bavière ou le Brandebourg) détecte un signal d'alerte, il le notifie immédiatement à l'institut fédéral Robert Koch (RKI). C'est le RKI, en tant qu'autorité nationale, qui sert de point de contact unique pour l'Union européenne.*

· ***L'intégration européenne :*** *L'organisation décentralisée de l'Allemagne ne bloque pas l'action de l'UE. Le Land concerné applique les mesures de terrain (quarantaines, confinements locaux), mais le niveau fédéral coordonne l'effort avec Bruxelles via le* ***système d'alerte précoce et de réaction (EWRS)*** *de l'UE. Les Länder participent d'ailleurs régulièrement à des groupes de travail européens pour harmoniser leurs plans d'urgence avec les exigences de l'Union.*

2. Une santé publique mieux traitée par l'UE après le Covid ?

Oui, radicalement. *L'Union européenne a bâti ce qu'elle nomme l'****« Union européenne de la santé »*** *pour corriger son manque de compétences initiales. Trois changements majeurs transforment la donne en ce moment précis :*

- ***La création d'HERA (l'« armée du médicament » de l'UE) :*** *Née des leçons du Covid-19, l'Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (DG HERA) a pour mission de sécuriser les stocks d'antidotes avant la crise. Face à une menace bactérienne comme la peste, HERA centralise les capacités de production et d'achat d'antibiotiques (qui sont très efficaces contre Yersinia pestis si administrés à temps) afin d'éviter la guerre des masques ou des vaccins de 2020.*
- ***Le Conseil de crise sanitaire (Health Crisis Board) :*** *Si le Conseil de l'UE reconnaît une urgence de santé publique, HERA passe instantanément en « mode crise ». Ce bureau politique et technique associe la Commission et chaque État membre pour décider à la majorité qualifiée de l'attribution des ressources médicales, court-circuitant les lenteurs bureaucratiques.*
- ***Le renforcement de l'ECDC :*** *L'agence a désormais le pouvoir d'envoyer des « task forces » d'épidémiologistes directement sur le terrain pour appuyer les autorités locales (y compris un Land allemand).*

3. Réunions et exercices au programme en ce moment

La veille institutionnelle est particulièrement active en cette rentrée :

- ***Réunions de crise et de suivi :*** *À la suite immédiate de l'alerte en Sibérie, la Commission européenne a entamé des consultations directes avec l'OMS. Au niveau du Conseil de l'UE, le* ***groupe de travail permanent « Santé publique »*** *s'est réuni le 5 octobre et se réunira à nouveau le* ***lundi 12 octobre 2026*** *pour assurer le suivi épidémiologique et la coordination des messages face au manque de transparence de Moscou. De plus, le sujet de la sécurité sanitaire globale est sur la table des ministres européens de la santé.*
- ***Exercices de simulation :*** *L'UE déploie un tout nouveau* ***« Partenariat européen pour la préparation aux pandémies »*** *doté de 118 millions d'euros. Dans ce cadre, ainsi que sous l'égide d'HERA, des exercices de simulation de crise de grande ampleur (scénarios d'accidents biologiques ou de pathogènes hautement contagieux à nos frontières) sont programmés de manière continue tout au long de l'année pour tester la réactivité des systèmes de santé nationaux et régionaux (Länder inclus).*

QUESTION 2

SERAIT-IL POSSIBLE ??? QUE LE LAND TENU DESORMAIS PAR L'AFD NE PRÉVIENNE PAS LE FÉDÉRAL EN CAS DE DÉTECTION D'UN CAS OU DE PLUSIEURS CAS SUSPECTS, DANS UNE ATTITUDE DE DÉFIANCE VIS-A-VIS ET DE BERLIN, ET DE BRUXELLES ?

RÉPONSE IA

L'hypothèse d'une rétention d'information sanitaire par un gouvernement régional (Land) dirigé par l'AfD se heurte à des verrous légaux, techniques et constitutionnels stricts en Allemagne. *Bien que des postures de défiance politique*

entre un exécutif régional et le gouvernement fédéral de Berlin (ou les institutions de Bruxelles) soient possibles, le blocage délibéré de la notification d'une maladie hautement transmissible comme la peste pulmonaire reste hautement improbable en pratique pour plusieurs raisons fondamentales :

1. La déclaration ne dépend pas du pouvoir politique local

En vertu de la loi fédérale sur la protection contre les infections (Infektionsschutzgesetz - IfSG), l'obligation de signaler un cas suspect ou avéré de peste pulmonaire (qui figure explicitement à la liste des maladies à déclaration obligatoire sous 24 heures) pèse directement sur les ***individus et les structures médicales****.*

- *Ce sont les* ***médecins traitants, les hôpitaux et les laboratoires d'analyses biologiques*** *qui transmettent l'alerte.*
- *Un ministre régional de la Santé ou un chef de gouvernement de Land ne dispose d'aucun droit légal d'interception ou de censure sur ces rapports médicaux.*

2. Le circuit d'alerte numérique est automatisé (Système DEMIS)

- *L'Allemagne utilise le système* ***DEMIS*** *(Deutsches Elektronisches Meldesystem für den Infektionsschutz), une plateforme numérique sécurisée mise en place pour moderniser Dès qu'un laboratoire identifie un agent pathogène comme Yersinia pestis, le signalement est envoyé par voie électronique et de manière quasi instantanée au bureau de santé local (Gesundheitsamt), puis transmis au niveau supérieur.*
- *Les données remontent au Robert Koch Institut (RKI) de façon systématisée, rendant toute dissimulation administrative à l'échelle d'un ministère régional extrêmement complexe, car elle nécessiterait la complicité active ou le baillonnement de dizaines de fonctionnaires de santé publique et de scientifiques, soumis au statut de la fonction publique fédérale ou régionale.*

3. Les outils constitutionnels en cas de crise majeure

Si, dans un scénario extrême, un gouvernement de Land tentait de faire obstruction aux mesures sanitaires ou de dissimuler des données, la Loi fondamentale allemande (Grundgesetz) prévoit des mécanismes de coercition :

- ***L'exécution fédérale (Bundeszwang, article 37) :*** *Si un Land ne remplit pas ses obligations constitutionnelles ou légales fédérales, le gouvernement fédéral, avec l'accord du Bundesrat (la chambre haute représentant les États), peut prendre toutes les mesures nécessaires pour contraindre le Land à s'y conformer. Cela peut aller jusqu'à la mise sous tutelle temporaire de certaines administrations locales.*
- ***Compétences exclusives en situation d'urgence :*** *Pour les épidémies graves menaçant la sécurité nationale ou l'ordre public, l'État fédéral peut légiférer et*

centraliser les compétences de police sanitaire, reléguant les Länder à un rôle de stricte exécution.

Par conséquent, si la rhétorique politique peut exacerber les tensions de communication, le cadre juridique allemand sanctuarise la gestion des risques épidémiques pour éviter qu'une crise sanitaire ne devienne le terrain d'un bras de fer institutionnel.

QUESTION 3 – *J'INSISTE AU-DELÀ DE TOUTE VRAISEMBLANCE… POUR AIGUISER NOTRE APTITUDE AU QUESTIONNEMENT HORS CONVENTION.*

QUELLES SERAIENT LES SURPRISES QUI POURRAIENT VENIR CONTRARIER GRAVEMENT CES GARDE-FOUS ?

RÉPONSE IA

Bien que l'architecture juridique et numérique allemande soit robuste, la gestion de crise repose toujours sur le facteur humain, la confiance institutionnelle et la stabilité des infrastructures. Dans un scénario extrême, plusieurs angles morts ou « surprises » politiques et techniques pourraient gripper ces garde-fous.

1. La surprise de la « guerre des diagnostics » (Obstruction scientifique)

Pour qu'un cas soit automatiquement signalé via le système DEMIS, il faut que le laboratoire régional valide formellement la présence de la bactérie Yersinia pestis.

- ***Le scénario perturbateur :*** *Un ministre de la Santé régional issu de l'AfD, s'appuyant sur des cadres administratifs locaux nommés par ses soins, pourrait contester les premiers résultats biologiques. Sous prétexte d'éviter une « panique de masse dictée par Berlin et Bruxelles », le Land pourrait ordonner des contre-expertises interminables, suspendre la publication des résultats locaux ou exiger une centralisation des données épidémiologiques au niveau du ministère régional avant toute transmission extérieure.*
- ***L'impact :*** *Le signalement électronique automatique serait retardé non pas par un blocage informatique, mais par une rétention bureaucratique de la validation scientifique.*

2. La purge ou la politisation de l'administration sanitaire locale (Gesundheitsämter)

Le bon fonctionnement des alertes dépend des directeurs des offices de santé locaux (Gesundheitsamt), qui sont des fonctionnaires territoriaux sous la tutelle directe des municipalités ou des Länder.

- ***Le scénario perturbateur :*** *Si un Land bascule sous l'exécutif de l'AfD, le gouvernement régional acquiert le pouvoir de réorganiser les organigrammes de l'État régional et d'y placer des fonctionnaires alignés sur sa ligne idéologique. Si les directeurs des offices de santé locaux obéissent à des consignes de discrétion politique plutôt qu'à leur devoir de réserve et de signalement, le flux d'information vers l'institut fédéral Robert Koch (RKI) peut être étouffé à la source.*

3. La rhétorique du « complot sanitaire » et la désobéissance civile

L'histoire récente montre que les crises sanitaires exacerbent les tensions populistes. L'AfD s'est structurellement construite en opposition frontale aux mesures sanitaires durant le Covid-19.

- ***Le scénario perturbateur :*** *Face à une menace suspecte venue de Russie (pays avec lequel l'AfD entretient une proximité idéologique et politique notoire), le Land concerné pourrait dénoncer une « fausse alerte globale » orchestrée par l'UE pour imposer des restrictions de liberté. Si le Land refuse d'appliquer les mesures de confinement ou de quarantaine ordonnées par Berlin, cela créerait une crise constitutionnelle en direct.*
- ***L'impact :*** *Même si le gouvernement fédéral tente d'utiliser l'article 37 de la Loi fondamentale (la mise sous tutelle ou Bundeszwang), l'application sur le terrain nécessite des forces de police. Si la police locale du Land obéit à son ministre régional plutôt qu'aux injonctions de Berlin, la réponse sanitaire s'effondre dans un chaos juridico-policier.*

4. La cyber-vulnérabilité ou le sabotage du système DEMIS

Le système de signalement repose intégralement sur des infrastructures numériques hautement sécurisées.

- ***Le scénario perturbateur :*** *Une cyberattaque d'envergure — par exemple menée par des groupes de hackeurs pro-russes dans le contexte de tension actuel autour du laboratoire d'Irkoutsk — visant spécifiquement les serveurs de santé publique allemands pourrait paralyser la remontée automatisée des données. Si cette panne technique coïncide avec une volonté politique locale de ne pas communiquer par les canaux traditionnels (téléphone, courrier papier), les autorités fédérales se retrouveraient temporairement aveugles.*

[…]

AJOUT 11/10/2026

Si l'on poursuit le questionnement…

Il y a toujours un piège: se tromper sur le "De quoi s'agit-il ?".

En l'espèce se faire piéger par le mot "Peste".

ÉLÉMENTS IA AU 11/10/2026

"*Le professeur américain **Kevin Esvelt**, biologiste renommé au Massachusetts Institute of Technology (MIT), a publiquement rejeté le récit officiel russe sur son compte X. Son argumentation repose sur les mesures de confinement appliquées à Irkoutsk :*

- ***L'inefficacité des traitements classiques :*** *Si la jeune femme avait contracté la souche naturelle de la peste pulmonaire (endémique dans la région), elle aurait pu être traitée efficacement par des antibiotiques standards.*
- ***Le confinement physique extrême :*** *Selon le chercheur, le déploiement immédiat d'agents en combinaison de protection, le confinement strict des hôpitaux et l'intervention du FSB impliquent soit qu'il s'agit d'un virus génétiquement modifié, soit que ce n'est pas du tout la* peste. *Si un tel agent biologique avait été modifié pour résister aux traitements, les vaccins et médicaments actuels seraient totalement inefficaces."*